



ARMÉE DE TERRE ET ARMÉE DE MER



# ORDRE DE MOBILISATION GÉNÉRALE

Par décret du Président de la République, la mobilisation des armées de terre et de mer est ordonnée, ainsi que la réquisition des animaux, voitures et harnais nécessaires au complément de ces armées.

Le premier jour de la mobilisation est le 1er août 1914

Tout Français soumis aux obligations militaires doit, sous peine d'être puni avec toute la rigueur des lois, obéir aux prescriptions du **FASCICULE DE MOBILISATION** (pages coloriées placées dans son livret).

Sont visés par le présent ordre **TOUS LES HOMMES** non présents sous les Drapeaux et appartenant :

1° à l'**ARMÉE DE TERRE** y compris les **TROUPES COLONIALES** et les hommes des **SERVICES AUXILIAIRES**;

2° à l'**ARMÉE DE MER** y compris les **INSCRITS MARITIMES** et les **ARMURIERS** de la **MARINE**.

Les Autorités civiles et militaires sont responsables de l'exécution du présent décret.

*Le Ministre de la Guerre,*



*Le Ministre de la Marine,*



Les  
communes  
drômoises  
à l'heure  
de la  
Grande-  
Guerre.

# Les communes drômoises à l'heure de la Grande-Guerre.

- Partir à la guerre :



Jean  
PATRICOT:  
*Le tambour de  
guerre à  
Taulignan.*

## Les communes drômoises à l'heure de la Grande-Guerre.

- Partir à la guerre :





# Les communes drômoises à l'heure de la Grande-Guerre.

- Partir à la guerre.
- De nouvelles contraintes pour la vie municipale.



Administrer une commune  
en période  
d'état de siège.

**À l'usage  
municipal**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# BULLETIN DES COMMUNES

## Télégramme officiel

(7 Août 1914)

*Intéressé à l'Etat.*

Le Bulletin des Communes est un journal officiel de la République Française, publié par le Ministère de l'Intérieur, sous le patronage de la Commission des Communes. Il est destiné à fournir aux communes les renseignements officiels sur les lois, décrets, arrêtés, et autres actes de l'Administration. Il est également un organe de liaison entre les communes et le Gouvernement.

Le Bulletin des Communes est publié tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés. Il est distribué gratuitement aux communes et peut être acheté par les particuliers.

Le Bulletin des Communes est imprimé à Paris, chez M. L. Laffont, 10, rue de Valenciennes.

Le Directeur du Bulletin des Communes est M. L. Laffont.

Le Rédacteur en chef est M. L. Laffont.

Le Secrétaire est M. L. Laffont.

Le Bulletin des Communes est un journal officiel de la République Française, publié par le Ministère de l'Intérieur, sous le patronage de la Commission des Communes. Il est destiné à fournir aux communes les renseignements officiels sur les lois, décrets, arrêtés, et autres actes de l'Administration. Il est également un organe de liaison entre les communes et le Gouvernement.

Le Bulletin des Communes est publié tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés. Il est distribué gratuitement aux communes et peut être acheté par les particuliers.

Le Bulletin des Communes est imprimé à Paris, chez M. L. Laffont, 10, rue de Valenciennes.

Le Directeur du Bulletin des Communes est M. L. Laffont.

Le Rédacteur en chef est M. L. Laffont.

Le Secrétaire est M. L. Laffont.

# Les communes drômoises à l'heure de la Grande-Guerre.



- Partir à la guerre.
- De nouvelles contraintes pour la vie municipale.

Administrer une commune  
en période  
d'état de siège.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA DROME

**ARRÊTÉ**

Nous, Préfet du département de la Drôme,  
Vu les instructions de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 16 août 1914;  
Vu la loi du 3 avril 1884 et celle du 5 août 1914 proclamant l'état de siège sur le territoire français;

**ARRÊTONS :**

Article 1<sup>er</sup>. — La vente de l'absinthe est interdite jusqu'à nouvel ordre dans tous cafés, débits de boissons, hôtels, restaurants, etc.

Article 2. — Toute infraction sera constatée par procès-verbal et entraînera la fermeture immédiate de l'établissement.

Article 3. — MM. les Sous-Préfets, Maires, Commandant de Gendarmerie et les Commissaires de Police du département sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valence, le 17 août 1914.

*Le Préfet,*  
**Charles MAULMOND.**

Imprimé par la Librairie de la Préfecture de la Drôme, Valence.

## Les communes drômoises à l'heure de la Grande-Guerre.

CDH 14-18

- Partir à la guerre.
- De nouvelles contraintes pour la vie municipale.



Le poids  
de l'autorité  
militaire.

# TAISEZ-VOUS !

# MÉFIEZ-VOUS !

## LES OREILLES ENNEMIES

## VOUS ÉCOUTENT

*Prescription de la Circulaire du Ministre de la Guerre  
en date du 28 octobre 1915.*

# Les communes drômoises à l'heure de la Grande-Guerre.



- Partir à la guerre.
- De nouvelles contraintes pour la vie municipale.

**Sûreté Générale**

**Casier de Police**

*Gauche* *Empreintes digitales* *Droite*

Nom . . . . . <i>Rudina</i>	Taille 1 <sup>m</sup> . . . . . <i>1,71</i>
Prénoms . . . . . <i>Antoni</i>	Chev. sautois . . . . . <i>blond</i>
Né à . . . . . <i>Jola Plescia, Galicie</i>	Front . . . . . <i>saillant</i>
Arrondt . . . . . <i>Galicie</i>	Yeux . . . . . <i>bleus</i>
Départ . . . . . <i>Autriche</i>	Nos . . . . . <i>petit</i>
Le . . . . . <i>à Jozowice 1891</i>	Bouche . . . . . <i>petite</i>
Fils de . . . . . <i>Paul</i>	Harbe . . . . . <i>noirâtre blonde</i>
Et de . . . . . <i>Antoni Rudina</i>	Menton . . . . . <i>court</i>
Marité . . . . .	Visage . . . . . <i>ovale</i>
Nom de conjugé . . . . .	Trait . . . . . <i>faible</i>
Nombre d'enf <sup>ts</sup> . . . . .	
Profession . . . . . <i>cultivateur</i>	
Ancien état . . . . . <i>Secours public (Bouche)</i>	
Domicile actuel . . . . .	

SIGNES PARTICULIERS

*une tache de naissance à l'oreille  
au-dessus de l'oreille droite*







RENSEIGNEMENTS DIVERS, CONDAMNATIONS, ETC.

*Evadé par Romant le 14 août 1914 par le Com<sup>te</sup> de  
de Basing (Ain)*

*Place de 6<sup>te</sup> chez M. Grand à la gare de Basing le 14 août  
Place de 9<sup>te</sup> chez M. Grand à la gare de Basing le 15 août*

*Engagé à la Légion Étrangère le 10 8<sup>th</sup> 1914  
pour la durée de la guerre.*

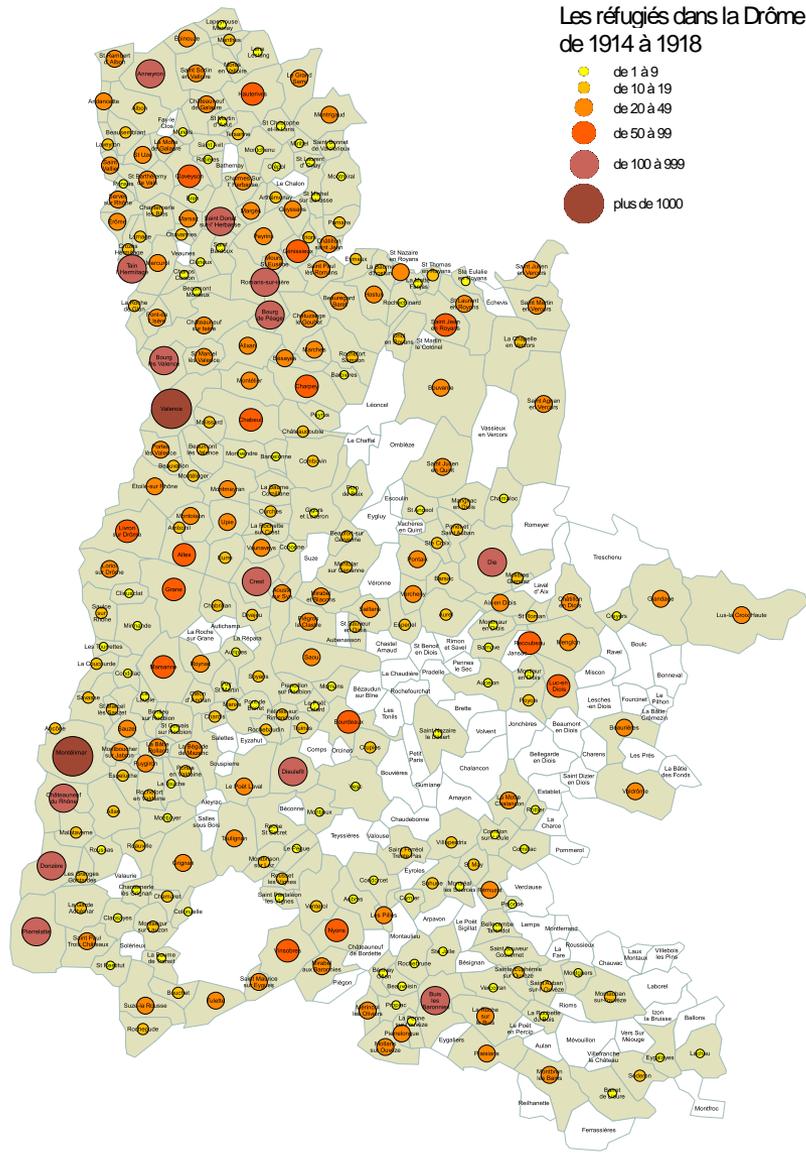
Surveiller les étrangers.

# Les communes drômoises à l'heure de la Grande-Guerre.

- De nouvelles contraintes pour la vie municipale : Accueillir les réfugiés



Les réfugiés dans la Drôme de 1914 à 1918



## Les communes drômoises à l'heure de la Grande-Guerre.

CDH 14-18

- De nouvelles contraintes pour la vie municipale : Accueillir et soigner les blessés



Hôpital complémentaire de l'abbaye d'Aiguebelle.

## Les communes drômoises à l'heure de la Grande-Guerre.

CDH 14-18

- De nouvelles contraintes pour la vie municipale : Accueillir et soigner les blessés



La filature Chabert à Livron transformée en hôpital bénévole (1914).

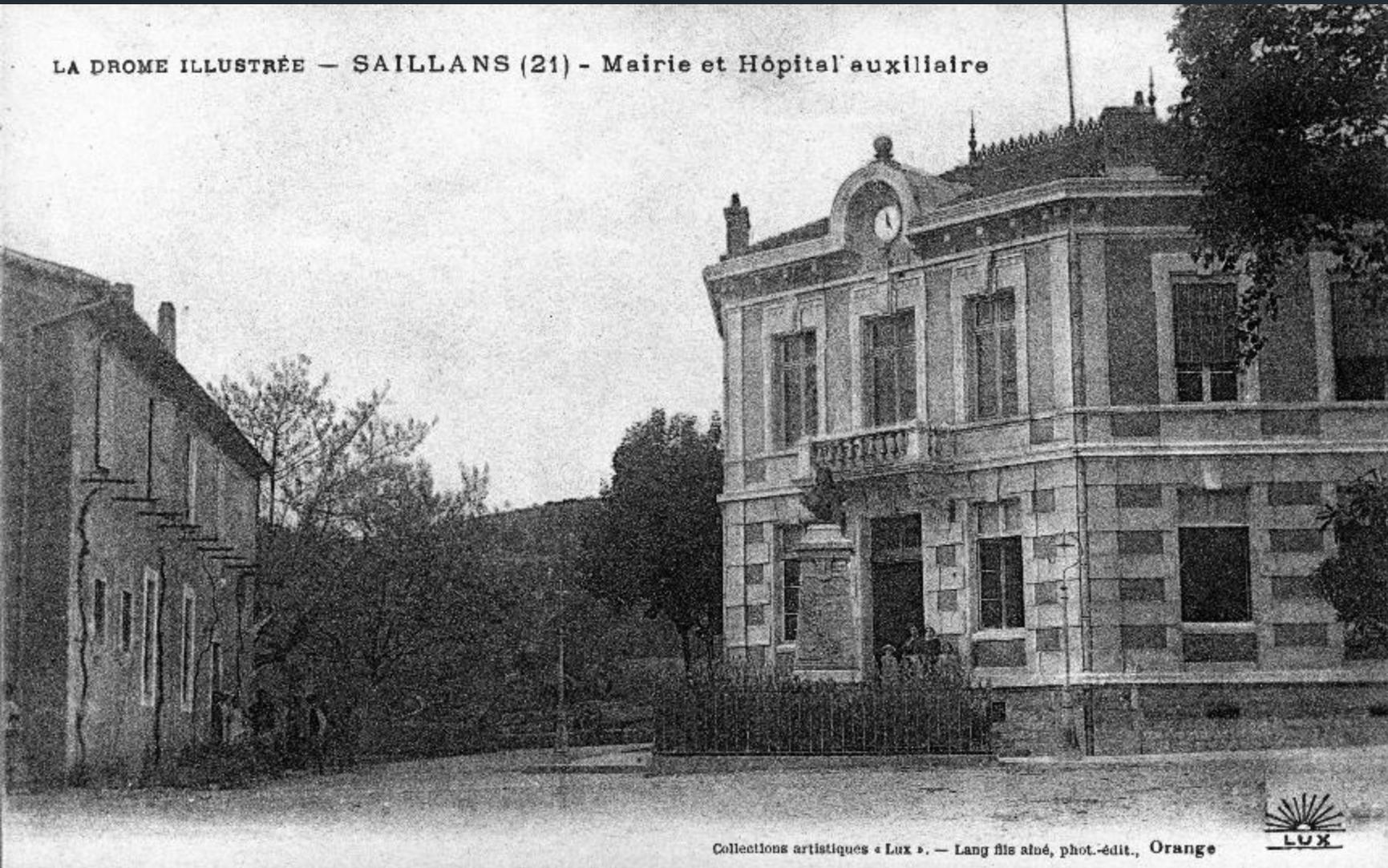
# Les communes drômoises à l'heure de la Grande-Guerre.

CDH 14-18

- De nouvelles contraintes pour la vie municipale : Accueillir et soigner les blessés



LA DROME ILLUSTRÉE — SAILLANS (21) - Mairie et Hôpital auxiliaire



Collections artistiques « Lux ». — Lang fils aîné, phot.-édit., Orange



Mairie et hôpital auxiliaire de Saillans.



## Les communes drômoises à l'heure de la Grande-Guerre.

- Partir à la guerre.
- De nouvelles contraintes pour la vie municipale.

De nouvelles tâches dans une économie marquée par la guerre.



Un moratoire sur les principales créances (loyers, fermages...).



## Les communes drômoises à l'heure de la Grande-Guerre.

- De nouvelles tâches dans une économie marquée par la guerre : aider des familles dans la détresse

GUERRE 1914-15-16



Les Dons et Souscriptions doivent être adressés  
au SIEGE SOCIAL du Comité, 33, Rue Bonaparte, PARIS VI

Les droits réservés à L'ÉPIQUELLE de l'Association des Femmes de France, 1915.

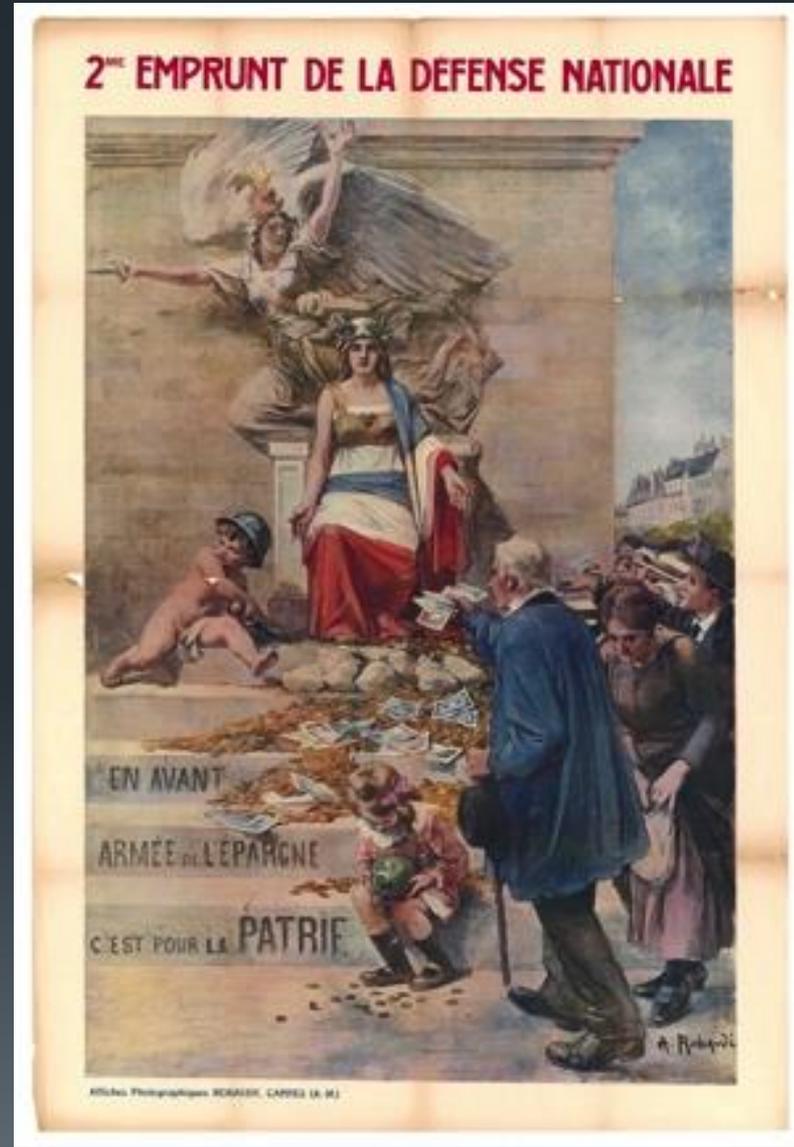


Commune de Crépol  Quêteuses des Journées de 1914-1915



## Les communes drômoises à l'heure de la Grande-Guerre.

- De nouvelles tâches dans une économie marquée par la guerre : financer la guerre.





## Les communes drômoises à l'heure de la Grande-Guerre.

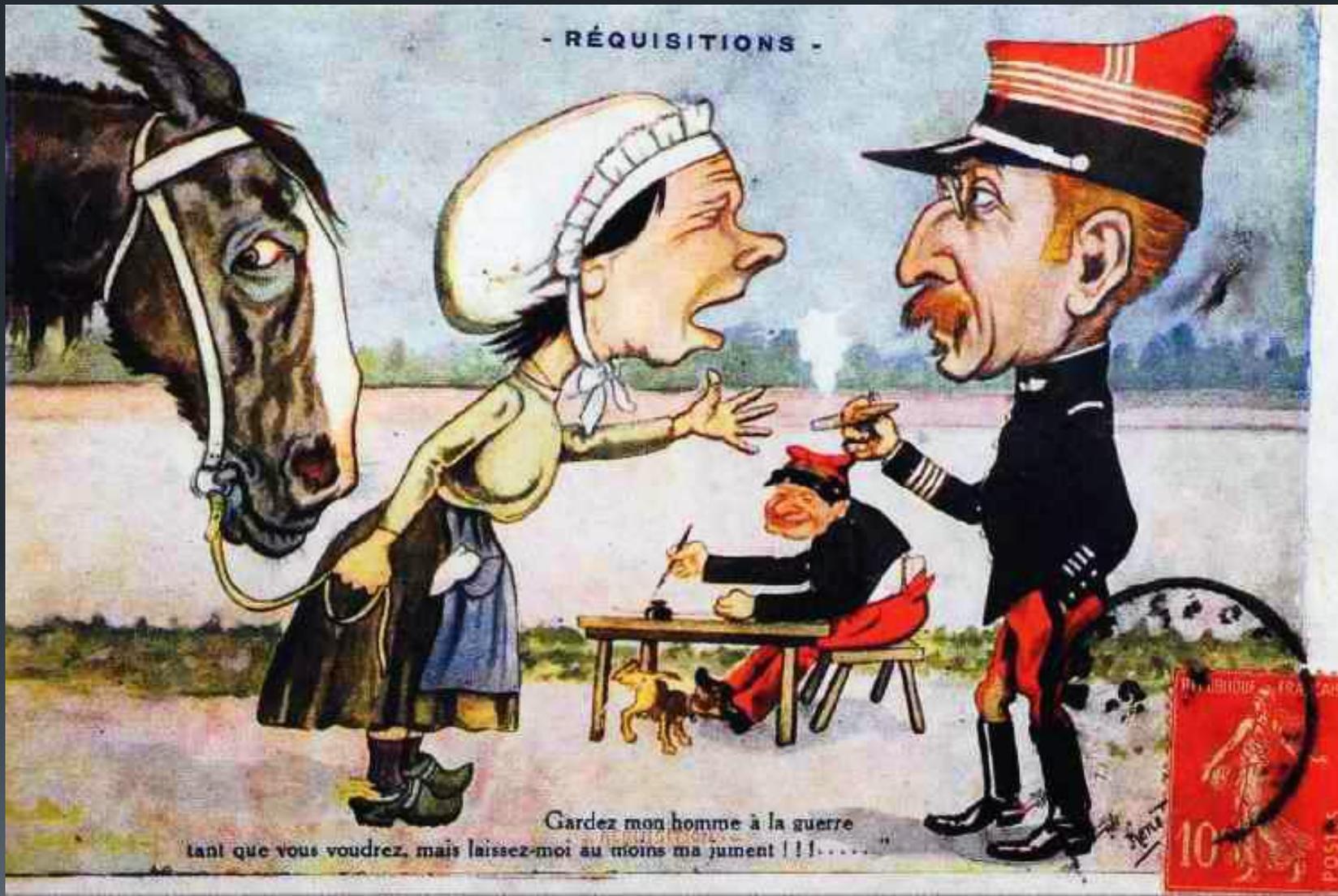
De nouvelles tâches dans une économie marquée par la guerre : le manque de main-d'œuvre.





# Les communes drômoises à l'heure de la Grande-Guerre.

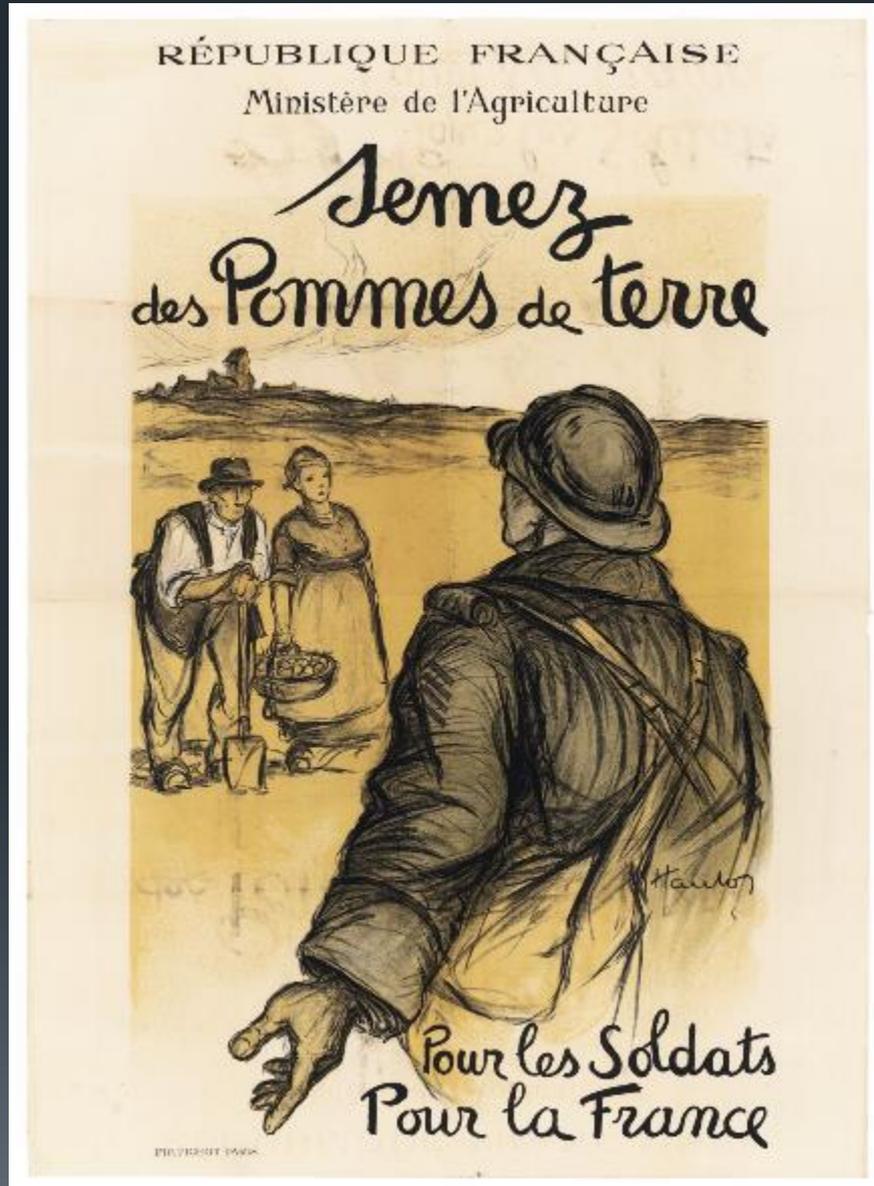
De nouvelles tâches dans une économie marquée par la guerre : le poids des réquisitions.





## Les communes drômoises à l'heure de la Grande-Guerre.

- De nouvelles tâches dans une économie marquée par la guerre : répartir la pénurie





## Les communes drômoises à l'heure de la Grande-Guerre.

- De nouvelles tâches dans une économie marquée par la guerre : la raréfaction des petites coupures.

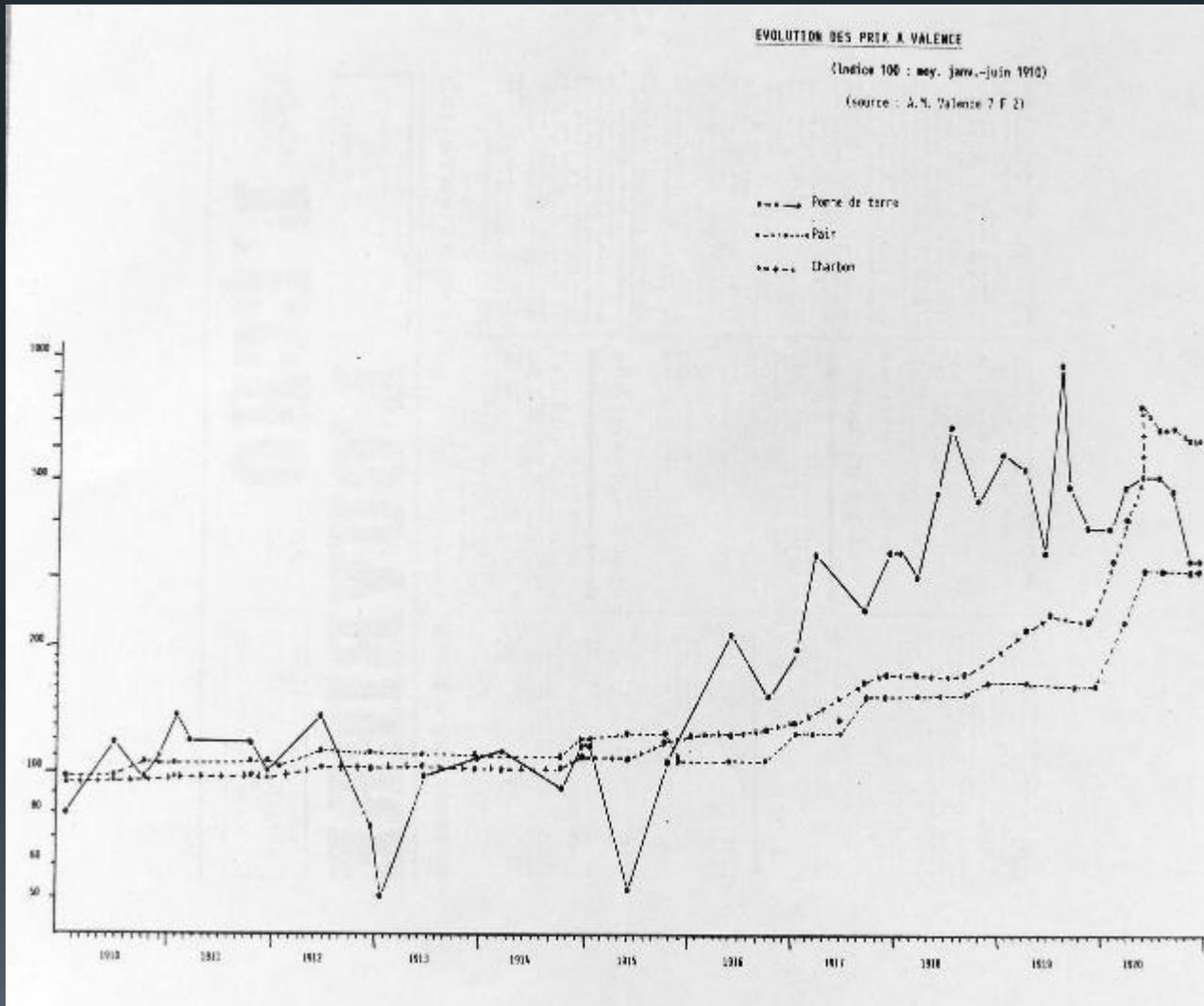


Billet de monnaie de nécessité  
émis par la Chambre de commerce  
de Valence et de la Drôme.



## Les communes drômoises à l'heure de la Grande-Guerre.

- De nouvelles tâches dans une économie marquée par la guerre : la vie chère.



Évolution des prix  
du pain, du charbon  
et des pommes de terre  
à Valence (1910-1920).



## Les communes drômoises à l'heure de la Grande-Guerre.

- Partir à la guerre.
- De nouvelles contraintes pour la vie municipale.
- De nouvelles tâches dans une économie marquée par la guerre
- Entretenir le patriotisme dans une guerre qui dure :





## Les communes drômoises à l'heure de la Grande-Guerre.

Entretenir le patriotisme dans une guerre qui dure :



Affiche de Poulbot pour  
la Journée du  
Poilu 1915

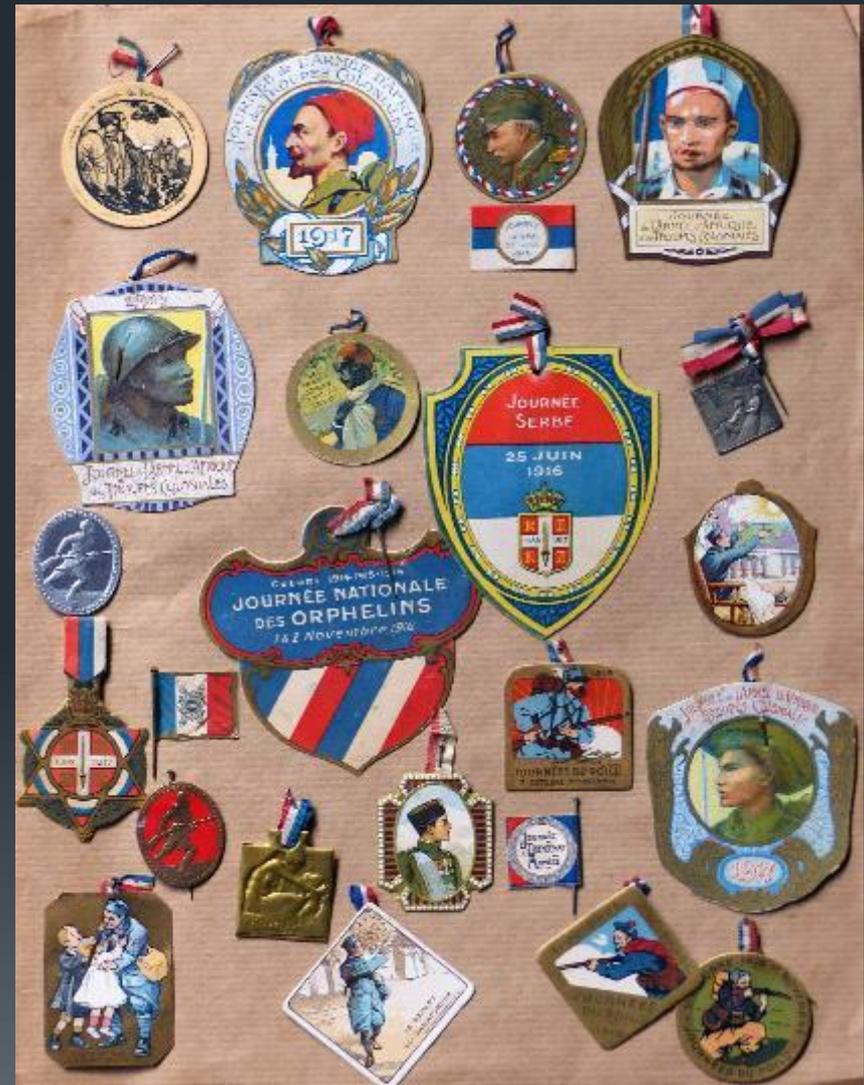


## Les communes drômoises à l'heure de la Grande-Guerre.

Entretenir le patriotisme dans une guerre qui dure :



Épinglettes vendues  
lors de différentes  
« journées ».



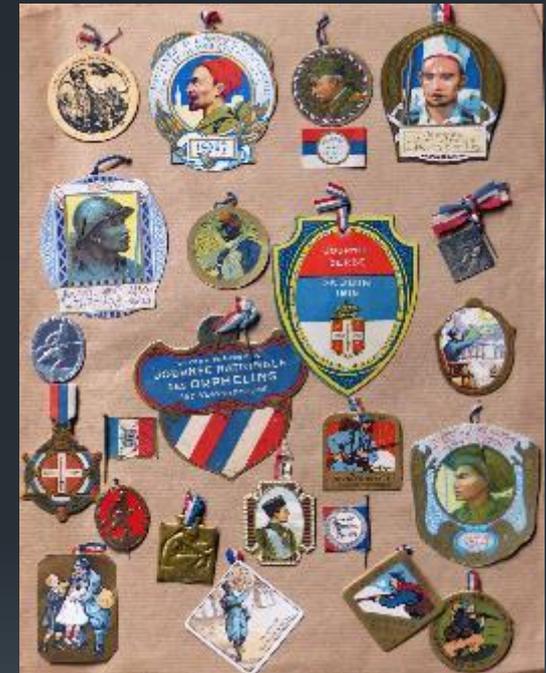


# Les communes drômoises à l'heure de la Grande-Guerre.

Entretenir le patriotisme dans une guerre qui dure :



Spectacle patriotique  
donné au théâtre de  
Valence 1916





# Les communes drômoises à l'heure de la Grande-Guerre.

Entretenir le patriotisme dans une guerre qui dure :



Mardi, 23 janvier 1917  
Catécisme  
 1<sup>re</sup> question

Un mutilé de la guerre revu au village peut-il avoir une pension de 125<sup>fr</sup> par an. Son métier lui rapporte 7<sup>fr</sup> par jour de travail et il travaille en moyenne 25 jours par mois. Ses dépenses s'élèvent à 5<sup>fr</sup>,50 par jour. Quelle somme économisera-t-il par an?

2<sup>ème</sup> question

Réponse

Somme que gagne le mutilé en un an:

$$7 \times 25 = 168$$

Le mutilé gagne en 1 an:

$$168 \times 12 = 2.016$$

Il dépense en 1 an:

$$5,5 \times 365 = 2.007,50$$

Opérations	
2.016	168
7	12
168	550
2.016	128
428	2.016
2.444	2.444
2.007,50	359
2.444	3.92
	1813
	2.007,50

Somme totale dont dispose le mutilé:

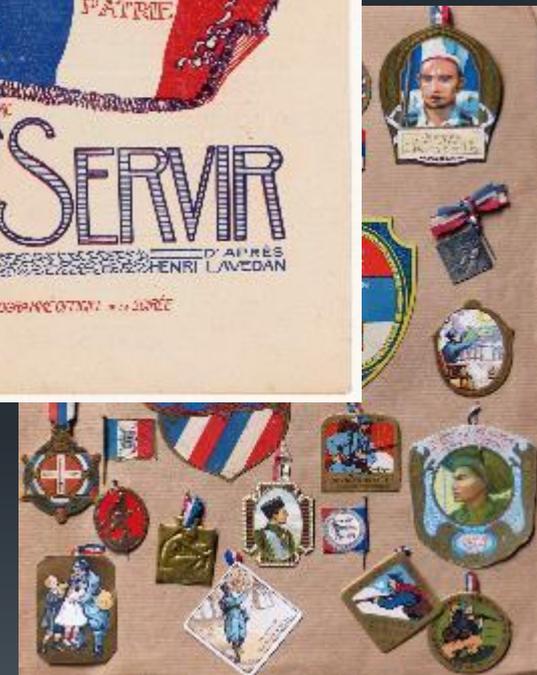
$$2.016 + 128 = 2.144$$

Il économisera en un an:

$$2.144 - 2.007,50 = 136,50$$

Réponse  
 en moyenne  
 Le mutilé économisera 136,50 par an.

1<sup>re</sup> question



Problème d'arithmétique donné à un écolier de Boulc 1917



## Les communes drômoises à l'heure de la Grande-Guerre.

Entretenir le patriotisme dans une guerre qui dure : la mobilisation des entreprises





# Les communes drômoises à l'heure de la Grande-Guerre.

Entretenir le patriotisme dans une guerre qui dure : la montée du mécontentement

Grève à la  
Cartoucherie de  
Bourg-lès-Valence  
mai 1917.

VILLE DE VALENCE

VALENCE, le 12 Mai 1917



CABINET  
du  
COMMISSAIRE DE POLICE

*Le Commissaire de Police de Valence,*  
à Monsieur Le MAIRE de VALENCE.

R A P P O R T  
N° 40-0-02

Cartoucherie  
(Grève de l'atelier  
de chargement)

J'ai l'honneur de vous rendre compte que les femmes de l'atelier de chargement à la Cartoucherie ont refusé de travailler et se sont mises en grève pour protester contre une diminution de salaire qui, paraît-il, n'est pas encore appliquée.

L'équipe de nuit a commencé et celle de jour a suivi le mouvement; tous les autres ateliers ont, jusqu'alors, continué le travail.

A 2 heures 45' du matin, environ 450 femmes se sont formées en cortège à Bourg-lès-Valence et sont venues manifester en ville, en conduisant notamment leur chef d'atelier, le Capitaine Parant et en criant: "A bas la guerre! Rendez-nous nos poilus! De charbon, etc....."

Les manifestantes sont retournées à Bourg-lès-Valence par la Côte des Chapeliers en passant devant la Préfecture; elles sont revenues en ville à nouveau.

Immédiat que j'ai été informé, j'ai téléphoné à la Cartoucherie pour avoir des renseignements, et à la Préfecture; j'ai fait prévenir à la Gendarmerie et M. PARRÉ, Commissaire Spécial.

Monsieur le Secrétaire Général et M. PARRÉ se sont rendus immédiatement au Commissariat de Police et M. Le Secrétaire Général a donné des instructions à la Gendarmerie pour la surveillance à Bourg-lès-Valence.

Comme les agents n'étaient pas en force pour empêcher la manifestation, je les ai fait rentrer au Commissariat de Police pour se tenir prêts à toute éventualité, au cas où des actes de vandalisme se produiraient en leur donnant comme consigne de ne pas se montrer aux manifestants tant qu'il n'y aurait que des cris proférés, aussi regrettable que cela soit, estimant que la vue des agents les auraient excités davantage.

A 4 heures du matin la manifestation était virtuellement terminée.

Actuellement, 7 heures du matin, l'équipe de jour, n'est pas rentrée à l'atelier; les ouvrières sont dans la cour de la Cartoucherie attendant vraisemblablement l'arrivée du Lieutenant-Colonel, Directeur.

Valence le 12 mai 1917

(Col Arch. mun. Valence, 2180)

Le Commissaire de Police,  
MAYEUR



## Les communes drômoises à l'heure de la Grande-Guerre.

Entretenir le patriotisme dans une guerre qui dure : la montée du mécontentement

# AUX TRAVAILLEURS DE LA TANNERIE

Une affiche inspirée par les Profiteurs de la Guerre et les Embusqués de la Tannerie vient d'être apposée sur les murs de la Ville.

La cupidité de ces Messieurs égale celle des **Affameurs de la Chaussure**. Ils seraient heureux d'essayer dans la Tannerie les mesures employées contre les sursitaires ouvriers de la Chaussure.

Ils entassent des millions après avoir été **mis à l'abri** par les privilèges capitalistes et les **Politiciens à leur solde**.

Ils demanderont à repartir au Front (où ils ne sont jamais allés) quand la Guerre sera finie.

Ces **Vautours de la misère** honorent la Guerre qui les enrichit et payent aux ouvriers des salaires de famine.

Ils **savent ce qui se trame** : les deuils et la misère d'un côté et les fortunes scandaleuses de l'autre qui soulèvent la conscience des masses ouvrières. Il y a assez longtemps qu'ils tirent dans le dos du Peuple, car ils savent qu'ils ne sont pas en Russie, car en Russie les usines appartiennent aux ouvriers.

Ils ont peur de la grève, mais ils n'ont pas **honte de leurs bénéfices**.

Ces Messieurs ont pour eux la force prostituée à la défense des intérêts capitalistes pour mater la révolte des masses exploitées.

*Pour répondre aux manœuvres patronales exécutées par quelques inébranlables. Pour obtenir des salaires en rapport à la cherté de tout ce qui est nécessaire à la vie. Pour la défense de vos intérêts !*

**OUVRIERS TANNEURS, TOUS AU SYNDICAT !**

**A bas les profiteurs de la Guerre !**

**A bas les Politiciens stipendiés au capital !**

**LA COMMISSION  
DU SYNDICAT DES TANNEURS.**

Grève dans les  
tanneries à Romans  
(juillet 1918).



## Les communes drômoises à l'heure de la Grande-Guerre.

- Partir à la guerre.
- De nouvelles contraintes pour la vie municipale.
- De nouvelles tâches dans une économie marquée par la guerre
- Entretenir le patriotisme dans une guerre qui dure
- **1918 : quelle victoire ?**



# Qu'ont pensé les Drômois de la guerre, de 1914 aux années vingt ? .

## - Quelle victoire ?



### La Victoire

Notre petite ville a célébré avec enthousiasme, elle aussi, la Journée de la Victoire. On se souviendra de cette date où prirent fin les hostilités : le onzième jour du onzième mois, à 11 heures.

L'heureuse nouvelle, connue lundi un peu avant 10 heures par un coup de téléphone adressé de Lyon à un de nos combattants, se répand en ville avec la rapidité de l'éclair. A midi, le Maire fait annoncer par le tambour de ville la réception du télégramme officiel, en invitant la population à paroisser. Aussitôt toutes les fenêtres se parent de drapeaux. Le coup d'œil est superbe. Quelle joie intense, inextinguible étreint tous les cœurs. Les cloches sonnent longuement la Victoire, les ateliers se vidant, les rues s'empressent de monde, en même temps que le soleil, qui semble vouloir être de la fête. — et qui est encore plus beau que celui d'Austerlitz, li-sous-nous dans le *Petit Marseillais*, — dissipe l'épais brouillard et ajoute encore de la joie à cette inoubliable journée.

Durant toute l'après-midi, les cortèges vont se succéder dans la ville. Le soir, feux de joie et fumades place de la République et place St-Pierre. On fraternise à qui mieux mieux. L'élément féminin domine. Poilus et jeunes filles de toutes les conditions — celles-ci les plus endiablées — y participent dans une commune allégresse. On chante la *Marseillaise*, les *Girondins*, la *Madeleine* et tant d'autres encore.

Des banquets ont eu lieu ce même soir dans les principaux hôtels. Dans une pensée

toute spontanée et qui mérite d'être soulignée, MM. Audra et Moulin ont généreusement invité leur personnel à célébrer la fin de l'horrible cauchemar qui a pesé si longtemps sur notre pays.

Mardi soir, la fête a recommencé de plus belle. Une superbe retraite aux flambeaux est organisée par les soins de la municipalité. Quelques maisons particulières, quelques établissements ont trouvé le moyen d'illuminer quand même. Des feux de Bengale sont allumés, des fusées sont tirées... — comme tout cela est nouveau. — Un cortège monstre fait plusieurs « tours de ville » stationnant devant la Sous-Préfecture, devant le Maire, à l'hôpital militaire. On danse place de la République, et de nouveau on chante la *Marseillaise* et les *Girondins*. Pendant toute la soirée, l'enthousiasme ira grandissant...

Mercredi soir, un nouveau banquet de 130 couverts, suivi de bal, réunissait à l'hôtel des Alpes la majeure partie des ouvriers et ouvrières de l'usine Audra.

... Et il en a été de même partout, dans les plus petits hameaux, comme dans les plus grands centres. Nous savons que notamment à Crest, Saillans, Châtillon et Lac-en-Diois d'imposantes manifestations se sont déroulées dans une joie indescriptible.

Mais que les esprits chagrins, s'il s'en trouve, se rassurent. Ces réjouissances, qui paraissent si légitimes, ne nous font pas oublier nos morts, nos chers et glorieux morts et ceux de nos alliés, à qui nous devons tant — à qui nous devons tout, puisque nous sommes redevables de la liberté...

En terminant ce compte-rendu bien incomplet, redisons après l'éminent président de la Chambre, M. Deschanel : « Vive la République ! Vive la France immortelle ! » etc.

Un service d'actions de grâces en l'honneur de l'armistice sera célébré demain samedi, à 8 heures du soir, au Temple.

### Pupilles de la Nation.

L'installation de la section cantonale de Die a eu lieu le mardi 5 courant, sous la présidence de M. Fey, conseiller général de la Drôme, avocat à Valence. M. Juillet, sous-préfet, a été empêché par la maladie.

Cette section est composée de la manière suivante :

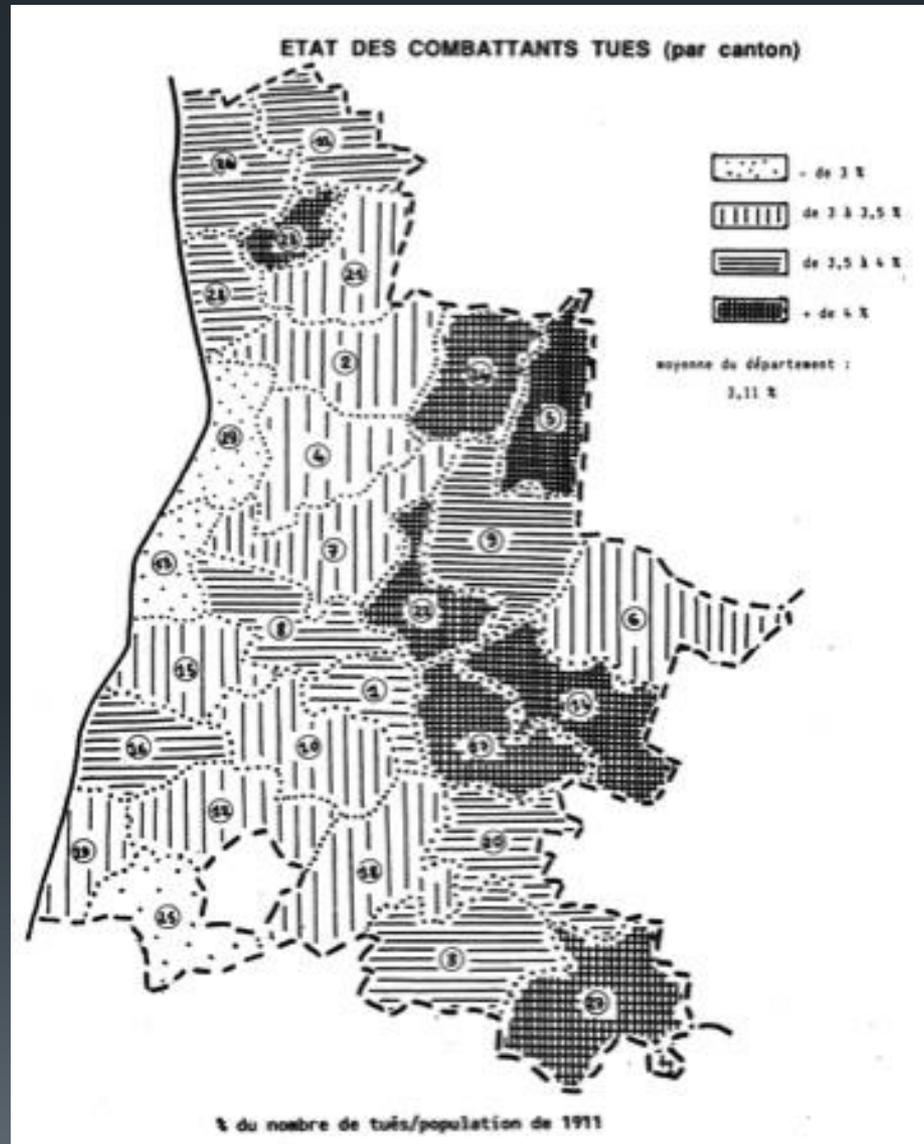
Membres de droit : M<sup>l</sup> Morel, conseiller général et Barnaud, conseiller d'arrondissement.

Le 11 novembre 1918  
à Die.



## Les communes drômoises à l'heure de la Grande-Guerre.

- 1918 : quelle victoire ?



Une mortalité qui affecte tragiquement des zones déjà touchées par l'exode rural.





## Les communes drômoises à l'heure de la Grande-Guerre.

- 1918 : quelle victoire ? La mémoire de ceux morts au front.



Pierrelatte : 2 monuments pour 2 mémoires



## Les communes drômoises à l'heure de la Grande-Guerre.

- 1918 : quelle victoire ? La mémoire de ceux morts au front.



1922 monument aux morts de Saint-Paul-lès-Romans



# Les communes drômoises à l'heure de la Grande-Guerre.

- 1918 : quelle victoire ? La construction de mémoires du conflit

